

SARL MIAO
Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros
Siège social : 29 rue des Bons Enfants
97410 SAINT-PIERRE
753 907 435 RCS SAINT-PIERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{er} AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 1^{er} avril,

A 10 heures,

Monsieur Yinrong MIAO,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 225 euros composant le capital social de la Société MIAO,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant et associé unique de la Société, Monsieur Yinrong MIAO a décidé de nommer un cogérant.

II- A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

M

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de nommer aux fonctions de gérant à compter du 1^{er} Juin 2025, pour une durée illimitée :

Madame ZHANG MIAO Haili,

Née le 23/04/1982 à ZHEJIANG (CHINE),

Demeurant à 18 rue Epicéas – 97410 Saint Pierre,

De nationalité chinoise, titulaire d'une carte de résident délivrée à La Réunion le 26/08/2021 n°YMT23LADD et valable jusqu'au 25/08/2031.

Elle exercera ses fonctions à titre gratuit.

Elle disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

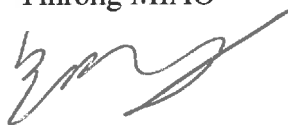
Elle déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Yinrong MIAO



Madame ZHANG MIAO Haili
(*bon pour acceptation des fonctions de gérant*)

